tés à inscrire sur la carte d'électeur, au crayon bleu ou rouge, le numéro d'ordre d'inscription de l'ouvrier sur la liste.

» Dès que la capacité électorale des ouvriers aura été constatée, les listes seront transmises à MM. les Industriels, qui sont priés de faire voter, au scrutin secret, dans la journée du jeudi 10 juillet, par les ouvriers reconnus électeurs, un nombre de délégués correspondant à 4 0/0 des inscrits.

» Ainsi 25 ouvriers désigneront 1 délégué
de 26 à 50 » 2 »
de 51 à 75 » 3 »
de 76 à 100 » 4 »
de 101 à 125 » 5 »
de 126 à 150 » 6 »

et ainsi de suite avec augmentation d'un délégué en plus par 25 ouvriers ou fraction de 25 ouvriers.

» Le résultat de l'élection sera ensuite communiqué avec la liste des électeurs, au secrétariat de la mairie, bureau des élections, et MM. les délégués seront convoqués pour une nouvelle réunion qui aura lieu à l'ancienne mairie, le dimanche 13 juillet, afin de désigner parmi eux les sept délégués chargés de transmettre aux pouvoirs publics la demande de réduction de la journée légale de travail. »

**La question du charbon.** — M. Victor Quey, le promoteur de la réunion de samedi dernier, nous informe qu'il ne reste plus à souscrire qu'un petit nombre d'actions à la Compagnie Houillère de Bouchain (société de recherches).

Pour tous renseignements, on peut s'adresser 30, rue de la Cloche, à Tourcoing.

**Adjudications.** — Mercredi, à trois heures de l'après-midi, a eu lieu, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, en présence de M. Lehoucq, adjoint, assisté de MM. Duval et Sénélar, conseillers municipaux, l'adjudication des livres à donner en prix. Montant du devis 9,200.

Trois soumissions ont été déposées :

MM. Alfred Degez, de Douai, rabais, 42,75 0/0; César Lenoir, de Lille, 44,50 0/0; Paul Deloffre, de Landrecies, 46,50 0/0. Ce dernier a été déclaré adjudicataire.

**Un cygne d'Australie.** — Une question intéressante est actuellement pendante devant la justice de paix du canton-sud de Tourcoing.

M. D. G... achetait, il y a quelque temps, au jardin zoologique d'Anvers, pour la somme de 500 fr. un couple de superbes cygnes noirs, à bec rouge, de la Nouvelle-Hollande, pour la pièce d'eau de sa propriété.

Un beau matin le mâle avait disparu. Il avait été vu dans le canal de Roubaix; et dans la journée, on apprenait qu'il avait été en quelque sorte traqué, qu'un batelier avait mis son bateau en travers du canal pour l'empêcher d'avancer; et que l'oiseau avait pris son vol dans la direction d'une grande propriété riveraine, où il avait été abattu d'un coup de fusil. On l'avait pris pour un grand oiseau de passage.

Il y a environ un mois, nous avions annoncé la disparition de ce cygne et avions dit qu'il avait été aperçu, pour la dernière fois, dans la traversée du Blanc-Seau, nageant dans la direction de Wasquehal.

M. D... G..., avant d'intenter une action au chasseur, lui avait proposé un double moyen d'arrangement : soit 200 fr. d'indemnité, purement et simplement ou 300 fr. prix qu'il avait payé et qu'il lui aurait remis la femelle.

On préféra plaider : Me Duvilliers, pour le demandeur, soutient que le cygne en question doit être considéré comme oiseau domestique, comme volaille, qu'on pouvait le tuer s'il commettait des dégâts dans la propriété, mais qu'alors on devait le laisser sur place, et ne pas l'emporter comme cela a été fait.

Le défenseur, par l'organe de M. Legrand, dit que le cygne noir est inconnu dans nos contrées, qu'il a très-bien pu être pris pour un oiseau de passage quelconque ; que, quelles que soient les connaissances ornithologiques que l'on puisse avoir, il n'est guère possible de juger, au vol, si on a affaire à un volatile domestique, ou sauvage.

Le jugement sera rendu samedi prochain, et nous aurons soin de le faire connaître à nos lecteurs.

**Extradés.** — Mercredi après-midi, les gendarmes de Tourcoing ont conduit à la frontière et remis aux autorités belges, quatre extradés, sortant de la prison de Lille, et qui leur avaient été amenés par voiture cellulaire. Parmi eux se trouvait cet agent d'affaires de Renaix, dont il a été tant question depuis quelques semaines, Yves-Henri de la Ruelle, réclamé par le parquet de Bruxelles et poursuivi pour tentative d'empoisonnement sur sa femme; 2° Alfred Neyrinck, tisserand, né à Dottignies, poursuivi pour vol par le parquet de Courtrai; 3° Pierre-Jules Van Bockesal, cabaretier, né à Lessines, poursuivi par le parquet d'Audenaerde, sous l'inculpation de faux en écritures privées; 4° Frédéric Van Lancker, journalier, né à Cruysanthem, poursuivi pour vol par le parquet de Gand.

**Expulsés.** — Deux convois comprenant 24 expulsés ont aussi été conduits à Mont-à-Leux, dans la journée de mercredi. Quelques condamnations pourtant peu importantes remontent jusqu'à 1874. Cinq de ces expulsés, jeunes encore, sont nés à Roubaix, de parents belges, et deux à Lille. Il y avait une femme de 75 ans, condamnée en 1877, à 4 mois pour vol, résistance avec violences, et voies de fait sur les agents de la force publique: deux jeunes filles de 18 ans, qui s'étaient révoltées à l'hôpital Saint-Sauveur, où elles étaient en traitement; un journalier de 20 ans condamné à 2 mois pour violences, dommages à autrui et outrages à un magistrat. Un employé de commerce, condamné à 1 mois et 500 francs d'amende pour fraude.

Tous ces expulsés, à l'exception d'un seul jugé à Paris, ont été condamnés par le tribunal correctionnel de Lille.

**Condamnation.** — Edouard Lammelin, et non Lamblin, ce maraudeur nocturne de la rue Sainte-Ursule, qui avait fait ample provision, dans le jardin de M. Traisnel, rue des Catalans, de petits pois, fraises et groseilles, a été condamné, à l'audience de mercredi, à un mois de prison.

## LILLE

**Brevet de capacité de l'enseignement primaire.**—Voici les noms des aspirantes qui ont été admises définitivement à la suite du concours oral de mercredi soir :

Mlles Beaugrand, Béreaux, Blondeau, Bègue, Marie Boyaval, Avet, Bascops, Elisa Bertin, Adèle Bertin, Blas, Beudin, Barbier, Barroyer, Barwolf, Baudelle.

Jeudi matin, à 8 heures :

Mlles Charlot, Chas, Chauvel, Classe, Collery, Cornette, Kespert, Cousin, Cruquenaire, Dassonville, Dauphin, Debosque, Léona Cardon, Carnoy, Henriette Caudrelier, Louise Caudrelier, Cavé, Champailler, Deboigne, Delache, Delansay, Delcroix, Delmer, Delsart, Gérard, Breuniu, Bruyelle, Caby, Cacheux, Caffin,

**Musée commercial de Lille.** — La commission administrative informe le public qu'elle vient de recevoir et tient à la disposition des visiteurs jusqu'au 20 juillet :

1° Une collection d'échantillons de tissus de coton écrus, blanchis et imprimés, de fabrication étrangère et de vente courante à Madagascar;

2° Une collection d'échantillons de tissus étrangers en laine et en coton vendus sur les places de Hanaing et de Longtchéou; province de Kouang-Si (Chine).

Les visiteurs trouveront, en outre, exposées, des collections variées des produits de l'Espagne, de la Grèce, de la Roumanie et de la République Argentine, ayant figuré à l'Exposition universelle de 1889.

**Noces d'or.** — Jeudi, à onze heures, a eu lieu en l'église du Sacré-Cœur, à Lille, la célébration d'une messe, dite à l'occasion des noces d'or de M. et Mme Robert Jean; beaucoup de monde y assistait. Après la cérémonie, de nombreux bouquets ont été offerts par les parents et amis.

## CORRESPONDANCE

*Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.*

Tourcoing, 2 juillet 1890.

Monsieur le Rédacteur
du *Journal de Roubaix*.

Nous avons recours à votre estimable journal pour signaler aux personnes compétentes le désappointement qu'a causé aux nombreux Tourquennois, qui ont leurs affaires à Roubaix, les changements d'heure que la Compagnie du chemin de fer du Nord a cru bien faire d'apporter aux trains de midi 9 de Roubaix pour Tourcoing et de 1 h. 50 de Tourcoing pour Roubaix.

Maintenant qu'on a mis ces trains, l'un à midi 13 l'autre à 1 h. 38, nous, tourquennets employés à Roubaix, n'avons réellement plus le temps nécessaire pour prendre nos repas.

Si au moins le train de midi 13 partait à l'heure! Mais non, ainsi aujourd'hui mercredi ledit train est parti de Roubaix *17 minutes en retard en laissant passer avant lui deux trains de marchandises*. Il est bien près d'une heure quand nous rentrons chez nous. Comptez donc le temps qui nous reste jusqu'au train de 1 h. 38.

Nous espérons que la Compagnie prendra un peu pitié de nous. Elle nous rendrait un grand service, et nous lui en serions bien reconnaissants, si elle mettait le train tramway partant actuellement de Tourcoing à 12 h. 49 qui, entre parenthèse, n'a pas de raison d'être puisqu'il existe un train 8 minutes avant, si donc elle le mettait à 1 h. 50/55, ou bien le train partant de Roubaix à midi 13 le mettre à *midi*.

Nous croyons l'une ou l'autre de ces modifications très applicable, puisque les trains ci-dessus nommés ne sont pas des trains de correspondance.

Dans l'espoir que vous relaterez cette lettre dans vos premières éditions, petite et grande, recevez, Monsieur le Rédacteur, nos remerciements anticipés. *Un groupe de Tourquennois.*

## CHRONIQUE COLOMBOPHILE

— La Société colombophile *Les voltigeurs de l'Enfié*, établie chez le sieur Jules Lequenne, 160, rue de Blanchemaille, informe MM. les amateurs colombophiles, qu'elle organise pour son grand concours d'Orléans du 14 juillet, un essai préparatoire sur Chantilly le mardi 8 juillet, mise en panier Lundi 7 juillet, de quatre à sept heures du soir, mise par pigeon 0,25 c. Les pigeons seront convoyés par les soins de M. Aubin Veevarts.

— M. Auguste Delgranges, cabaretier *A Ma Campagne*, rue Ma Campagne, a l'honneur de rappeler aux amateurs colombophiles son concours sur Clermont, le dimanche 6 juillet. Mise 1 fr. 50 par pigeon, dont 25 cent. de prix d'honneur.

## Tribunal correctionnel de Lille

*Audience du jeudi 3 juillet*

Président : M. Medde, vice-président

Le rôle est aujourd'hui fort chargé : commencée à midi, l'audience est à peine terminée à six heures et demie.

**Coups à Tourcoing.** — Henri Leman, charbonnier, chemin des Carriers à Tourcoing, est inculpé d'avoir porté des coups et blessures à Charles Deville; il prétend avoir été insulté et provoqué par ce dernier et il a dit que j'étais un expulsé, raconte-t-il, il m'a lancé un coup de poing, alors je me suis défendu : je ne pouvais cependant point me laisser faire, *j'aime mieux tuer le diable que le diable me tuer*, ajoute-t-il comme conclusion morale. Malheureusement les renseignements sur Leman ne sont guère favorables : il se voit condamner à quinze jours d'emprisonnement.

**Outrages aux agents à Roubaix.** — La scène du 28 juin, à l'angle de la rue de la Conférence, à Roubaix, a aujourd'hui son dénoûment : Quivry, Cartignier, Coupe et Hioco comparaissent devant le tribunal sous l'inculpation de rébellion, outrages aux agents et tapage. Comme le dit Me Roche, le défenseur de l'un d'eux, il y a des gens qui n'ont vraiment pas de chance : pour les récompenser d'un travail vivement accompli, le patron leur avait octroyé, à titre de gratification, une rondelle de bière.

Ils ont fait de copieuses libations après une semaine laborieusement remplie, et c'est à raison même de leur état d'ébriété qu'ils se sont laissés allés à injurier et même frapper les agents. Ils sont généralement bien notés, mais le fait est constant : la condamnation est inévitable.

Quivry a à sa charge 3 mois d'emprisonnement, Cartignier, 2 mois, Coupe et Hioco chacun un mois.

Tous quatre ont, en outre, une amende de 11 fr. pour tapage.

**Un mendiant.** — Rouzé mendiait dans la rue d'Inkermann à Roubaix ; il s'annonce comme chanteur ambulant. Ce n'est, paraît-il, ni une excuse, ni une cause d'atténuation, puisqu'il se voit réduit à aller exercer son métier... à l'ombre.

**Vol à Roubaix.** — Voler n'est point permis : un mois de prison permettra à Marie Vanhamme, de Roubaix, de réfléchir et méditer sur cette vérité.

**Coups à Roncq.**-- Vercambre, de Roncq, a battu un nommé Catrice ; il aurait contre ce dernier des motifs de vengeance ; il a même poussé le raffinement jusqu'à faire à son ennemi une cruelle blessure. — Six mois d'emprisonnement.

**Vol à Roubaix.** -- Adelaïde V...., au lieu d'entrer en possession d'une paire de bottines qu'elle avait subrepticement retirée de l'étalage d'un marchand, sur la Grand'Place à Roubaix, ne récolte que deux mois de prison.

**Une affaire de mœurs à Wattrelos.** — Quelques jeunes gens de Wattrelos, Gadenne, Molard et Blondeau, ont voulu commettre quelques familiarités à l'égard d'une jeune fille ; l'outrage à la pudeur existait-il ?... C'est ce qu'ont contesté Mes Roche, Werquin et Catel. Malgré leurs intéressantes plaidoiries, Blondeau ne peut éviter une condamnation à un mois de prison, ni Gadenne et Molard à huit jours.

**L'AFFAIRE POLLET A WATTRELOS.** — Puis a été appelée l'affaire de M. Henri Pollet, adjoint au maire de Wattrelos, inculpé d'outrages envers les agents de la force publique.

On se rappelle que, au mois de février dernier, un cabaretier de Wattrelos, M. Desreumaux, avait été traduit devant le tribunal de simple police de Roubaix comme auteur de tapage commis dans son estaminet, lors d'une réunion électorale : sur les dépositions des deux agents de Wattrelos, présents à la scène, il avait été condamné à un franc d'amende.

Le maire de Wattrelos, M. Leuridan, ayant entendu dire que les faits ne s'étaient point passés comme l'avaient déclaré les agents, avait cru devoir leur adresser une admonestation et il avait chargé de ce soin son adjoint, M. Pollet, lequel, aux termes du procès-verbal dressé contre lui, se serait laissé aller envers les agents à des écarts de langage et les aurait même menacés.

C'est ce qui amène aujourd'hui M. Pollet devant le Tribunal correctionnel. Me Boyer-Chamard est au banc de la défense.

Les deux agents appelés comme témoins, déclarent que M. Pollet aurait eu à leur égard une attitude menaçante : « Il y en a pour de l'argent de la police de Wattrelos, aurait-il dit; ce n'est pas bien d'avoir fait un faux serment comme vous l'avez fait. Je prends bonne note de toutes ces choses-là, cela ne durera pas toujours; rira bien qui rira le dernier. »

M. Henri Pollet, interrogé par M. le président, expose que, délégué par le maire pour voir ce qui se passait aux réunions électorales, il avait été présent chez M. Desreumaux lorsque ce tapage reproché plus tard à ce dernier, avait eu lieu ; il avait fait observer à M. le maire que les déclarations des agents devant le tribunal de simple police étaient inexactes. M. Leuridan l'avait alors chargé de réprimander les agents, ce qu'il avait fait. J'ai adressé à chacun d'eux dit-il, des observations ; je ne me rappelle plus les termes exacts dont je me suis servi ; cela se passait il y a plusieurs mois déjà ; c'était le premier février.

M. Leuridan, maire de Wattrelos, vient, par sa déposition, corroborer la précédente déclaration ; c'est, en effet, sur ses instructions, que M. Pollet a admonesté les deux agents.

M. Bouillon, qui occupe le siège du ministère public, déclare, en quelques mots, que les circonstances et le peu de gravité des faits méritent à l'inculpé une atténuation dans l'application de la peine.

Me Boyer-Chamard remercie d'abord le ministère public de ce qu'il ne réclame pas une peine rigoureuse ; il répondra à cette marque de bienveillance par une grande modération de langage. M. Henri Pollet a déjà été condamné à seize francs d'amende pour outrage envers M. le commissaire de police : c'est vrai. Acquitté par le tribunal de Lille, il encourait cette peine devant la cour de Douai, sur l'appel du ministère public. Depuis ce moment, ajoute l'honorable avocat, M. le commissaire surveille les faits et gestes de M. Pollet : j'en trouve la preuve dans les énonciations insérées au procès-verbal, suivant lesquelles, M. Pollet, au dire de M. le commissaire, ne cesserait d'adresser à ce dernier des paroles outrageantes.

Me Boyer-Chamard attire l'attention du Tribunal sur les circonstances suivantes : Les faits reprochés se passaient le premier février : -- le 22 mai, le Conseil municipal de Wattrelos était appelé à délibérer sur une demande formulée par M. le commissaire de police et tendant à élever sa classe du quatrième à troisième rang : ce qui devait lui valoir une augmentation de traitement de 700 f. Après un vote au scrutin secret, la requête était rejetée par onze voix contre neuf.

Or, c'est le 24 mai, deux jours après, que M. le commissaire informé, dit-il, lui-même, par la rumeur publique, que M. Pollet s'était rendu coupable, le 1er février, d'outrages et menaces envers les agents, dressait son procès-verbal. Voilà les faits. Ce rapprochement de ces deux circonstances, ajoute le défenseur, se passe de commentaires.

Y a-t-il délit ?... voilà la question. C'est dans son cabinet, à deux heures d'intervalle, *privato loco*, que M. Henri Pollet, d'après la prévention, aurait accusé chacun des gardes d'avoir fait un faux serment. Il n'y a pas, dans ce fait, un outrage ; que ce soit à raison de leur qualité de témoins ou de fonctionnaires : même à ce dernier point de vue, ce serait l'application de l'art. 35 de la loi du 29 juillet 1881; et il ne s'agit plus alors de prévention d'outrages.

D'autre part, en supposant que l'art. 224 du code pénal puisse être invoqué, en quelle qualité M. Henri Pollet a-t-il agi ?... Comme adjoint, délégué du maire. Or, la loi municipale investit les maires ou leurs délégués du droit de faire à leurs agents des observations. Admettons même que les réflexions aient été un peu dures, quel est donc le supérieur qui soit toujours modéré dans son langage, lorsqu'il réprimande des subordonnés ?...

Donc, à quelque point de vue qu'on se place, il n'y a pas de délit: s'il n'y avait eu de la part de M. le commissaire de l'hostilité, cette affaire aurait été certainement étouffée.

Cette thèse, fort bien présentée, de l'habile défenseur, appelle une réplique du ministère public qui conclut toujours à une application indulgente du texte.

Le tribunal, après quelques instants de délibéré, prononce contre M. Henri Pollet une condamnation à 25 fr. d'amende.


OSTENDE
GRAND HOTEL D'OSTENDE
RESTAURANT DE 1er ORDRE 23189d

Heyst-sur-Mer, Hôtel du Kursaal, sur la Digue, en face de la Gare
E. QUITMANN, 200 chambres. Prix modérés.
23100


## NORD

**La pêche d'Islande.**-- On vient enfin de recevoir des nouvelles de la flottille islandaise.

Les navires dunkerquois ont pêché depuis le commencement de la saison jusqu'à fin mai, 8971 tonnes de morue.

Ces chiffres concernent 59 navires et font une moyenne pour chacun de 169 tonnes de morue.

C'est là un maigre, un très maigre résultat, mais la deuxième partie de la pêche peut être plus abondante.

On n'a pas de nouvelles d'un des navires, et on craint définitivement qu'il ait sombré avec ses dix-huit hommes d'équipage.

## PAS-DE-CALAIS

**Saint-Omer.** -- La Cour d'assises du Pas-de-Calais a condamné à la peine de mort le nommé Savary, reconnu coupable d'assassinat.

L'exécution aura lieu sur la place publique de Montreuil-sur-Mer.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX*. — *Déclarations de naissances du 3 juillet.* — Madeleine Hasbrouck, rue Lamoric 70. — Théophile Sénéchal, rue Molière. Eléonore Lebrun, rue Molière. — Philomène Vanneste, rue des Récollets, 6. — Marie Corbeau, rue de Maubeuge. — Jean-Baptiste Bacq, rue d'Estaing. — Marie Vanwelden, boulevard de Strasbourg. — Pierre Boucher, rue de la Guinguette. — Antoinette Prouvost, Hôtel-Dieu. — Julia Decrits, Grande-Rue prolongée, 291. — *Déclarations de décès du 3 juillet.* Joséphine Roosens, 10 ans, rue Decrème. — Laetitia Pennel, 2 jours, Hôtel-Dieu. — Augustin Adams, 25 ans, Hôtel-Dieu. — Louis Vanginderen, 33 ans, Hôtel-Dieu. — Henri Pouilly, 1 an, rue de Lille, 182. — Philomère Decatoire, 28 ans, rue Saint-Louis, 4.

*TOURCOING*. — *Déclarations de naissances du 3 juillet.* — Jeanne Desrousseaux, à la Croix-Rouge. — Léon Parmentier, rue de la Blanche-Porte. — Henri Goessart, rue Nollet. — *Déclarations de décès du 3 juillet.* — Marie Delepaut, 1 an 3 mois, rue de Gand. Fernande Descroet, 3 ans 3 mois, au Blanc-Seau. — Louis Bonte, 1 an 5 mois, rue du Clinquet.

## CONVOIS FUNÈBRES & DIVERS

Les amis et connaissances de la famille BEUN-MORELS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Hortense MORELS, veuve de M. Jean BEUN, décédée à Roubaix, le 1er juillet 1890, à l'âge de 53 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 5 courant, à 9 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le vendredi à 5 h. 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Galvani, 44.

Les amis et connaissances de la famille CASTELAIN-DUTRIEUX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Marie-Eulalie CASTELAIN, décédée à Roubaix, le 2 juillet 1890, dans sa 24e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 5 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le vendredi 4, à 6 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Fleurs, 39.

Les amis et connaissances de la famille SCRÉPEL-MOYART qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Hermance Joseph MOYART, veuve de M. Emile-Désiré SCRÉPEL, décédée à Roubaix, le 3 juillet 1890, dans sa 50e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le dimanche 6 courant, à 9 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 7 dudit mois, à 10 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 5 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Coq Français, 121.

Les amis et connaissances de la famille MADRIEUX-BODELLE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Juliette BODELLE, décédée à Lannoy, le 3 juillet 1890, dans sa 48e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 7 courant, à 9 heures 1/2, en l'église de Lannoy. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Bouchers, 14, à 9 heures. L'Obit solennel du mois sera célébré le lundi 11 août, à 9 heures 1/2. La Messe du Rosaire sera dite le vendredi 18 juillet, à 7 heures, en la même église.

Un **Obit solennel anniversaire** sera célébré au Maître-Autel de l'église **Saint-Sépulcre**, à Roubaix, **le lundi 7 juillet 1890, à 10 heures**, pour le repos de l'âme de Dame **Zoélie-Marie-Julie BONNAVE**, épouse de M. **Alfred REBOUX**, pieusement décédée à Roubaix, le 21 juillet 1889, à l'âge de 40 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel sera célébré au Maître-Autel de l'église de Linselles, le lundi 7 juillet 1890, à 11 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste SEUT, en religion Frère THARSICE, ancien directeur de l'Ecole communale de Linselles (1858-1866), décédé à Yao, île des Pins (Nouvelle-Calédonie), le 29 mars 1890, dans sa 61e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église du Saint-Rédempteur, à Roubaix, le lundi 7 juillet 1890, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste LEMAIRE, époux de Dame Sophie DHELLEMMES, décédé à Roubaix, le 6 juin 1890, dans sa 62e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

## BELGIQUE

**Le Congo.** — Le *Courrier de Bruxelles* donne des détails sur le projet de loi relatif au Congo, qui sera soumis aux Chambres au cours de la session extraordinaire.

Sans faire allusion à l'éventualité d'une reprise par la Belgique de l'Etat indépendant, le gouvernement proposerait aux Chambres d'inscrire au budget belge le déficit du budget du Congo à titre de souscription patriotique, souscription qui sera renouvelée chaque année, jusqu'à ce que le Congo soit à même de se suffire.

L'*Indépendance belge* critique vivement le projet présenté dans ces conditions.

**Limbourg.** -- M. Nagels, président du conseil provincial du Limbourg mort subitement après la séance d'ouverture, était un des hommes les plus considérables du pays. Il a rendu des services inappréciables à la chose publique et à son parti. Le défunt était le beau-frère de M. le ministre Thonissen et père de M. Ch. Nagels, substitut du procureur du roi à Bruxelles.

**L'affaire Nieter.** — La *Chronique*, l'*Etoile* et les *Nouvelles du Jour* persistent à nier que l'on ait pu découvrir sur la lettre remise au parquet par Me Janson, lettre prétendûment adressée par Nieter au ministère des affaires étrangères, aucun numéro de facteur.

En présence de cette obstination, le *Patriote* dit :

« Nous affirmons nettement qu'il résulte du travail de MM. Gobert, Bruylants et Gody que la marque du facteur a été apposée; que cette marque se compose, comme d'habitude, d'un petit cercle dans l'intérieur duquel est un numéro; *que ce numéro est composé de deux chiffres et que ces deux chiffres sont parfaitement connus*; que ce n'est le numéro d'aucun facteur du quartier des ministères. Nous n'en pouvons dire davantage aujourd'hui.

» Il est donc très clairement établi :

» 1° Que la lettre soi-disant envoyée par Nieter au prince de Chimay ne lui a pas été adressée et est allée ailleurs.

» 2° Que, par conséquent, la preuve matérielle est faite des mensonges de Nieter. Le roman, d'ailleurs ridicule et invraisemblable, imaginé par ce joli monsieur depuis qu'il est devenu le client de Me Janson, et auquel ce dernier a prêté l'autorité de son nom et de sa position; ce roman, auquel d'emblée personne autre que les journaux nietériens, c'est-à-dire, au fond, Nieter lui-même, n'a voulu croire ce roman est faux. »

**La reine à Spa.** — Un de ces jours derniers, la Reine, qui est en villégiature à Spa, pénétrant dans l'échoppe d'une bonne femme verdurière, pour y acheter quelques friandises à l'usage de ses chevaux, demande une botte de carottes. La marchande tout interloquée finit par dire à sa cliente :

— Madame ne peut pas prendre ça ainsi... Je vais l'envelopper...

Elle avance un bout de journal graisseux. La Reine remercie en souriant, repousse le papier et va offrir les carottes à ses bêtes.

Le lendemain, un écriteau tout flambant neuf était arboré sur la modeste échoppe, en dessous du nom de la verdurière :

*Fournisseuse*
*de Sa Majesté la Reine*

## NOUVELLES MILITAIRES

**Les dispensés fixés hors d'Europe.** — On sait que la nouvelle loi militaire dispense du service, en temps de paix, les jeunes gens qui se sont fixés hors d'Europe avant l'âge de 19 ans. Ces jeunes gens n'ont d'autre formalité à remplir que celle de faire établir par le consul un certificat établissant leur situation, et rédigé conformément aux instructions ministérielles qui ont été données à ce sujet.

Les certificats des consuls devraient, dans le principe, être expédiés de façon à arriver à destination le 30 juin, date de la dernière réunion du conseil de révision. Mais comme c'est la première année que cette disposition doit être appliquée et que l'éloignement d'un certain nombre d'intéressés les a mis dans l'impossibilité d'être prévenus en temps utile des obligations auxquelles ils sont tenus, le ministre de la guerre a reculé, pour cette année, jusqu'avant la mise en route, le délai fixé pour la production des pièces.

**Manœuvres alpines.** -- Le 28e bataillon de chasseurs alpins, qui passe à Lyon ses quartiers d'hiver, a quitté samedi à 4 heures du matin, la caserne de Bissuel et s'est dirigé par étapes sur Saint-Laurent-de-Mure, qui est le point de concentration du bataillon alpin de ce secteur.

Cette campagne d'été dans les Alpes sera très longue.

Les bataillons ne regagneront leurs stations d'hivernage que le 25 octobre. Le général Berge a, d'ailleurs, fait savoir que toutes les troupes alpines devaient partager leurs exercices annuels en deux parties, les manœuvres d'hiver dans les stations de plaine, les manœuvres d'été dans les hauts plateaux des Alpes. Les thèmes de ces derniers exercices sont arrêtés par les commandants des bataillons, sur l'avis de l'état-major du corps. Ils doivent durer sur toute la frontière au moins quatre mois.

**A la frontière italienne.** — Un journal de Nice dit qu'un curieux incident s'est produit, il y a trois jours dans les Alpes à côté de Saint-Martin-Vésubie.

Un détachement d'artillerie française s'est rencontré avec un détachement d'artillerie italienne. Les officiers se sont courtoisement salués, puis, après un instant de conversation, on s'est de part et d'autre, invité à déjeuner.

Une table a alors été dressée sur la frontière même, et les officiers ont banqueté face à face en passant vins et victuailles, tout en demeurant, les Français en France et les Italiens en Italie. Au dessert, des toasts ont été portés à l'union des races latines et aux armées des deux pays. Quant aux hommes ils ont fait la soupe de chaque côté de la frontière, puis, imitant leurs officiers, ils ont partagé leurs vivres entre eux.

## L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

**4 JUILLET 1793**
**LE GÉNÉRAL RONSIN**

De tous les généraux de la République, ce n'est peut-être pas celui qui a laissé le nom le plus glorieux, mais c'est certainement celui qui eut le plus rapide avancement. Le 30 juin, il était encore rien, qu'un mauvais dramaturge, grand ami du *Père Duchêne* et honoré de la confiance du ministre de la Guerre, Bouchotte; le 1er juillet, il fut nommé d'emblée capitaine, le 2 chef d'escadron, le 3 colonel, et le 4 général de brigade.

Pourquoi cette hâte? C'est que depuis deux mois, les Vendéens battaient partout à plate couture les troupes de la Convention, et qu'on affirmait que, pour les vaincre, ce n'étaient pas des généraux militaires qu'il fallait, mais de vrais républicains. Ronsin y alla ; « Qu'a fait Ronsin ? put ensuite écrire le représentant Philippeau. Beaucoup intrigué, beaucoup volé, beaucoup menti. Sa seule expédition est celle du 18 septembre, où il fit accabler 45.000 patriotes par 3.000 brigands ; c'est cette fatale journée de Coron (à cinq lieues au Nord Est de Chollet) où, après avoir disposé notre artillerie dans une gorge, à la tête d'une colonne de six lieues de flanc, il se tint caché dans une étable comme un lâche coquin, à deux lieues du champ de bataille, où nos infortunés camarades étaient foudroyés par leurs propres canons. »

Ce qui ne l'empêcha pas d'être nommé le 2 octobre général de division ! Puis, il lemontrait « ne désemparant pas de sa chambre, trônant au milieu d'une valetaille de comédiens et d'épauletiers, et tellement pillard, que, n'ayant de son propre avcu pour toute fortune que cinq livres le 10 août 1792, il roulait maintenant dans le faste et dans l'opulence, et couchait son auguste personne dans un lit qui avait à lui seul coûté 24,000 francs. »

Un pareil personnage était bien digne de commander l'armée révolutionnaire qu'on venait de créer pour faire exécuter partout à l'intérieur les décrets de la Convention; il la conduisit à Lyon qui venait d'être repris (9 octobre 93), et y rivalisa de férocité avec Collet-d'Herbois, à ce point qu'à son retour à Paris il osa afficher un placard disant que sur les 140.000 Lyonnais, il n'y en avait pas 1.500 d'innocents, et qu'avant la fin de décembre, le Rhône aurait charrié les cadavres de tous les autres jusqu'à Toulon.

Ce forcené devenait dangereux: on le fit arrêter et emprisonner au Luxembourg, mais, devant le mouvement de pétitions qui se souleva en sa faveur, il fallut le relâcher; il n'en devint que plus audacieux avec les 4.000 hommes de l'armée révolutionnaire, qui ressaient à Paris. Ses propos menaçants, ses allures provocatrices s'accentuèrent, et il entra avec les hébertistes et ultra-révolutionnaires dans un complot pour renverser la Convention. Le Comité de Salut public les prévint et les fit tous arrêter le 14 mars 1794.

Si Ronsin n'aimait pas les coups de canon, il est juste de reconnaître que, hors de là, le courage ne lui manquait pas, et il le montra devant le tribunal: des dix-huit accusés dont se composait sa fournée, il fut avec Anacharsis Clootz, le plus ferme, et déclara qu'on ne le verrait pas broncher devant la mort; il tint parole, dédaigna de se défendre, et le 24 mars, à quatre heures de l'après-midi, tandis que le lâche Hébert défaillait de peur sur la charrette, Ronsin portait la tête haute, et elle tomba sur l'échafaud sans qu'elle eût « bronché. »

## DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

*(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)*

**Les cicatrices d'Eyraud**

On lit dans le *Petit Journal* :

« Dans le signalement d'Eyraud relevé par le service anthropométrique, il est question d'une cicatrice que l'assassin de Gouffé porte sous le sein droit et qui provient, a-t-il dit, d'une balle de revolver reçue par lui au Mexique.

» Un de nos lecteurs de Puebla (Mexique), actuellement à Paris, M. C. B..., nous donne au sujet des circonstances dans lesquelles Eyraud a reçu cette blessure de curieux détails.

» Vers la fin d'avril dernier, un brasseur de Puebla, M. Finance, étant dans l'intention de vendre son établissement, vit arriver chez lui deux hommes, dont l'un était, cela ne laisse plus de doute maintenant, l'assassin de Gouffé, — qui se présentèrent comme de sérieux acquéreurs. On entra en pourparlers, et M. Finance, qui déjà voyait l'affaire conclue, ne tarissait pas d'éloges sur ses acheteurs, dont les belles manières l'avaient séduit.

» C'est là-dessus évidemment que tablaient les escrocs. Sous prétexte d'offrir un cadeau à la fille de M. Finance, ils se mirent remettre par un horloger du voisinage, M. P..., des bijoux pour une somme notable, empruntèrent à un meunier de la ville, M. M..., deux chevaux de selle, et décampèrent avec le tout.

» Mais voici qu'à deux lieues de la ville, à un endroit nommé Los Arcos, ils sont eux-mêmes attaqués par des bandits.

» Echange de coups de feu. Finalement, après une une bataille en règle; les deux acolytes restent sur le carreau et sont dépouillés. Recueilli, pour sa part, et soigné dans une fabrique située à quelque distance de là, Eyraud disparaît bientôt pour éviter d'avoir à faire, comme on l'y sollicitait, sa déclaration au magistrat du pays.

» Un petit chapitre qui pourrait s'intituler : Voleurs volés, et qui prouve que la profession d'aventurier a bien quelques légers inconvénients. »

**Double assassinat**

Joigny (Yonne), 4 juillet. — Un double assassinat a été commis cette nuit à Joigny.

Trois saltinbanques forains paraissent être les auteurs du crime.

Ils ont disparu de Joigny dans la nuit. La gendarmerie est à leur poursuite.

**La candidature de M. de Bismarck**

Berlin, 4 juillet. — On continue à parler de la candidature du prince de Bismarck à Kaiserslautern, mais le principal intéressé n'a toujours rien dit, de sorte que ce ne sont que des propos en l'air que tiennent les journaux.

Il faut remarquer pourtant que la plupart d'entre eux et ceux même que l'on pourrait croire les plus satisfaits de voir entrer au Reichstag l'ancien chancelier, sont